



Paris, le 06 décembre 2022

Objet : Recours général suspensif suite à erreur reclassement

Références :

- *décret n° 2021-1834 du 24 décembre 2021 modifiant l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique de l'Etat et portant attribution d'une bonification d'ancienneté exceptionnelle modifiant certains échelons grilles de catégorie C au 1er janvier 2022 et attribuant une année de bonification exceptionnelle*
- *décret n° 2022-1210 du 31 août 2022 modifiant le décret n° 2008-836 du 22 août 2008 fixant l'échelonnement indiciaire des corps et des emplois*

M. le Ministre,

Nous avons constaté un nombre important d'erreurs de reclassement pour les carrières des agents ayant obtenu un passage de la catégorie C à la catégorie B (Administratifs, Techniques, SIC, Scientifiques) au 1er janvier 2022 (Avancement normal, Plan PAT, exhaussement des ASPTS, extinction des ASIC).

En raison du volume de dossiers à revoir et de la complexité du contrôle individuel, nous vous demandons de bien vouloir faire procéder à un réexamen des arrêtés des personnels concernés par une promotion à cette date.

Par ailleurs, je vous demande également de :

- régulariser le paiement des jours de CET indemnisés en catégorie C (75 €) au lieu de la catégorie B (90 €)
- régulariser le CIA 2022 dont le montant moyen n'était pas de la bonne catégorie
- rattraper la valeur des heures supplémentaires des policiers scientifiques, les indices étant erronés au moment de la mise en paiement de la campagne d'heures supplémentaires.

D'autres problématiques comme l'ASA pouvant entrer en jeu, nous sollicitons qu'une réunion soit organisée en la matière dans les meilleurs délais.

Compte tenu du caractère exceptionnel de cette situation, nous vous prions de bien vouloir considérer ce courrier comme suspensif du délai de recours de deux mois accordé aux agents.

Dans cette attente, je vous prie de croire, Monsieur le Ministre, en l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Georges KNECHT
Secrétaire général

Destinataires :

- M Géral DARMANIN, Ministre de l'Intérieur
- Mme Laurence MEZIN, Directrice des ressources humaines du ministère de l'Intérieur et des Outre-mer
- M. Stanislas CAZELLES, Directeur des ressources et des compétences de la police nationale